

Les 45000 et les 31000 du XIX^e arrondissement de Paris

**Mémoire Vive des convois des 45000 et 31000
d'Auschwitz-Birkenau**





Un travail de recherche est encore en cours sur le contexte historique et sur les biographies.
Celles-ci ont donc vocation à évoluer et à faire l'objet d'une nouvelle publication.

Pour en savoir plus sur les 45000 et les 31000, n'hésitez pas à consulter notre site internet
www.memoirevive.org



Qui sont les « 45000 » et les « 31000 » d'Auschwitz-Birkenau ?

Pour la majorité d'entre eux, antifascistes, hommes et femmes à l'esprit rebelle, ils ont été des militants actifs du puissant mouvement social de 1936, ou - pour les plus jeunes - ont grandi dans ce contexte de luttes et d'espoir.

Avec la montée des fascismes en Europe et une tentative de coup de force de l'extrême droite, les années qui avaient précédé le Front populaire avaient été qualifiées par Léon Blum de « temps fasciste ». C'est contre cette menace qu'un grand mouvement populaire s'était organisé.

Combattant l'exploitation, refusant la soumission, et haïssant la guerre, ils étaient animés par un idéal de fraternité et d'internationalisme, l'enthousiasme et l'espoir que leurs chants exprimaient : « L'internationale sera le genre humain », « Allons au devant de la vie, allons au-devant du bonheur !.. » Pouvaient-ils imaginer que leur quête de bonheur, de fraternité les conduirait vers un lieu de haine, d'horreur, de mort ?

Engagés pour la plupart dans l'action politique, syndicale ou associative avant la guerre, leur entrée dans la résistance contre le régime de Vichy et l'occupant a été le prolongement et la traduction de leurs convictions.

Sous l'occupation, la police et l'administration françaises accentuent la répression engagée dès 1938 et légalisée en 1939, en internant militants et militantes en différents lieux, notamment des camps créés ou aménagés pour cet usage.

Contraints à la clandestinité dans un climat politique de revanche sociale, ils ont diffusé "sous le manteau" leur presse qui avait été interdite, distribué des tracts et organisé ou participé à diverses manifestations dénonçant l'occupant et la collaboration.

À partir de 1941, ces hommes et ces femmes se sont engagés dans des actions de sabotage et des attentats contre l'armée allemande. Par mesure de représailles, l'occupant - avec l'aide de la police française - mit alors en place une politique d'otages, fusillant par dizaines des hommes maintenus en détention sans jugement.

Ces exécutions sommaires ne mirent pas fin aux actes de résistance et eurent pour effet, au contraire, de développer une hostilité croissante dans la population.

C'est pourquoi, Hitler et ses généraux ont eu l'idée de faire disparaître « dans la nuit et le brouillard » une partie des otages destinés jusque-là au peloton d'exécution: ils pensaient qu'une menace permanente pesant sur le sort d'un grand nombre de militants, dont personne ne saurait rien, paralyserait l'action patriotique de leurs compagnons et de leurs proches.

1175 hommes regroupés au camp de Royallieu à Compiègne (Oise) sont choisis avec soin pour être déportés dans le convoi du 6 juillet 1942. Plus de mille d'entre eux sont militants ou sympathisants communistes. À leurs côtés, se trouvaient également des personnalités non communistes qui avaient exprimé leur hostilité à l'occupation nazie et à la collaboration du gouvernement de Vichy et, sur une liste séparée, les 50 derniers otages juifs du secteur C de Compiègne. Ils furent entassés dans des wagons à bestiaux pour être déportés vers une « destination inconnue » : Auschwitz-Birkenau, à la fois le plus grand complexe concentrationnaire et le principal centre d'extermination des juifs européens mis en place par les nazis.

Il en fut de même, quelques mois plus tard, pour les 230 femmes déportées dans le convoi du 24 janvier 1943. Généralement arrêtées plus tard, beaucoup étaient davantage impliquées dans les mouvements et réseaux de résistance. Un certain nombre d'entre elles avait appris l'exécution de leur mari. Presque toutes furent internées au fort de Romainville.

Ces deux grands convois de déportés politiques sont les seuls partis de France avec Auschwitz-Birkenau pour destination définitive. Les autres convois de la déportation de répression ont été en effet acheminés vers d'autres camps.

Les hommes et femmes de ces deux convois sont dénommés les « 45000 » et les « 31000 » à cause du matricule qui les désignait et qui fut tatoué sur leur avant-bras, comme pour la plupart des détenus enregistrés à Auschwitz.

Sur les 1175 hommes déportés le 6 juillet 1942, seulement 119 ont survécu.

Sur les 230 femmes déportées le 24 janvier 1943, 49 sont rentrées.



Marcel COURIOL

(45405 ?)

Marcel, Marius, Couriol naît le 18 octobre 1921 à Sainte-Christine (Puy-de-Dôme - 63). Au moment de son arrestation, il est domicilié chez ses parents au 40, rue de Joinville à Paris 19^e (75), à l'angle de l'avenue de Flandre et près de la station de métro Crimée. Il est célibataire (il a 19 ans). À partir de 1935, Marcel Couriol est étudiant au lycée Voltaire.

Avant-guerre, s'il est sympathisant de la philosophie communiste, il n'adhère pas au mouvement des Jeunesses communistes. En mars 1940, durant la "drôle de guerre", il adhère au Centre laïque des Auberges de la Jeunesse.

En septembre suivant, sous l'occupation, « Fernand », un étudiant connu comme "ajiste", vient le voir pour lui demander s'il s'intéresse toujours aux questions politiques. Sur sa réponse positive, celui-ci lui donne rendez-vous quelques jours plus tard au métro Goncourt, où il lui remet un paquet contenant une dizaine de tracts intitulés « Peuple de France ». Lors d'un second rendez-vous fixé quelques jours plus tard, l'étudiant lui remet une dizaine de tracts intitulés « Jeunesse de France ». Marcel Couriol déclarera à la police n'avoir fait qu'entreposer ces tracts chez lui à l'insu de ces parents.

Au début de l'année 1941, deux inspecteurs des renseignements généraux sont chargés d'enquêter sur la propagande communiste clandestine diffusée dans les milieux étudiants et notamment au sein du lycée Voltaire.

Le 9 janvier, ils arrêtent un étudiant de 21 ans, Volico, dit Fernand, L., persuadés qu'il « continue à propager les mots d'ordre de la III^e internationale par la distribution de tracts clandestins divers et par l'apposition de papillons gommés portant des slogans communistes ». La perquisition effectuée à son domicile n'amène la découverte que de quatre exemplaires de : L'Avant-Garde (journal des JC), Notre jeunesse de décembre 1940 et Coup de force contre le sport français. Le même jour, les policiers arrêtent Marcel Couriol. Chez lui, la visite domiciliaire ne donne aucun résultat. Le lycéen finit par reconnaître que son camarade lui a remis des tracts lors de deux rendez-vous. Inculpé d'infraction au décret du 26 septembre 1939, l'étudiant L. est conduit au Dépôt. Inculpé pour le même motif, Marcel Couriol est laissé libre, sous réserve de déférer à toute convocation de Justice.

Le 15 janvier, les deux mêmes inspecteurs, certains qu'un autre lycéen, Luzer, dit Lucien, W., 17 ans, prend une part active à cette diffusion de propagande, ils l'arrêtent. Le garçon ayant rapidement indiqué qu'il a été mis en relation avec l'étudiant L. (« Lézé ») par Marcel Couriol, les inspecteurs appréhendent de nouveau celui-ci. Le lycéen L. implique également Isidore Grunberg, autre lycéen de Voltaire, mais celui-ci a quitté le domicile paternel.

Le 17 janvier, Marcel Couriol est conduit au dépôt de la préfecture de police de Paris. Dans la même affaire sont pris cinq jeunes militants ; tous sont inculpés d'infraction au décret-loi du 26 septembre 1939.

Le 3 mai 1941, tous les inculpés comparaissent devant la Chambre pour mineurs (15e) du tribunal correctionnel de la Seine ; quatre pères, dont celui de Marcel Couriol, et une mère ont été convoqués comme civilement responsables. Marcel Couriol est condamné à six mois d'emprisonnement. Il fait appel auprès du procureur de la République.

Le 31 mai, il est transféré au quartier des mineurs de la Maison d'arrêt de Fresnes (Val-de-Marne - 94).



La maison d'arrêt de Fresnes après guerre. Carte postale. Collection Mémoire Vive.

Le 8 juillet, la Cour d'Appel de Paris maintient sa peine. Le 9 juillet, le préfet de police de Paris signe un arrêté ordonnant son internement administratif, les Renseignements généraux le désignant comme « sympathisant des doctrines moscou-taires ». Il quitte Fresnes le 17 octobre 1941, très certainement remis en liberté à l'expiration de sa peine.

Le 28 avril 1942 à quatre heures du matin, Marius Couriol est arrêté à son domicile par des policiers allemands comme otage, lors d'une grande vague d'arrestations collectives (397 personnes) organisée par « les autorités d'occupation » dans le département de la Seine, visant majoritairement des militants du Parti communiste clandestin. Les hommes arrêtés sont rapidement conduits au camp allemand de Royallieu à Compiègne administré et gardé par la Wehrmacht (Frontstalag 122).

Le 6 juillet 1942, Marcel Couriol est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande, en application d'un ordre de Hitler.

Le 6 juillet 1942 il est déporté à Auschwitz. Le 8 juillet 1942, il est enregistré au camp d'Auschwitz-I ; peut-être sous le numéro 45405. Sa photo d'immatriculation n'a pas été retrouvée.

Il meurt à Auschwitz le 19 septembre 1942, lors d'une grande sélection des "inaptes au travail" à la suite de laquelle 146 des "45000" sont inscrits sur le registre des décès en deux jours (probablement gazés). Il a 20 ans. Il est déclaré "Mort pour la France". La mention "Mort en déportation" est apposée sur son acte de décès.

Albert DÉBUT

45430

Albert Masclaux naît le 15 mars 1914 à Douai (Nord - 59), chez sa grand-mère, Euphrosie Crouzet, veuve Masclaux, 60 ans, domiciliée rue de Douai, au hameau de Dorignies, qui présente à l'état civil l'enfant de sa fille, Estelle Masclaux, 19 ans, née à Pantin (Seine), célibataire, journalière. Le 9 août 1918, à la mairie de Paris 19^e, Albert est reconnu par Jules Début. Le lendemain, il y est légitimé par le mariage de ses parents.

Le 15 octobre 1930, à 16 ans, Albert Début entre comme chaudronnier-ferblantier à la société L'Est Parisien Radiateurs dont les magasins et ateliers sont au 37, rue Bouret, à Paris 19^e. À une date restant à préciser, Albert Début se marie. Il a trois enfants. De santé fragile, Albert Début est exempté du service militaire.

Jusqu'au moment de son arrestation il est domicilié au 30, rue des Chauffourniers à Paris 19^e (75), dans un logement d'habitation à bon marché (HBM) de la Ville de Paris.

En 1936, son employeur ne remarque aucune activité syndicale ou politique particulière de la part d'Albert Début, même si, dans son usine, on sait qu'il est «sympathisant des doctrines communistes».

En 1938, il adhère au Parti communiste, section d'Aubervilliers. Pendant un temps, il est secrétaire de cellule. Il est également membre du Secours Rouge International (S.R.I.).

Le 12 novembre 1939, suite à une lettre de dénonciation, des policiers du commissariat Combat perquisitionnent son domicile en son absence, y trouvant des traces de son activité militante datant d'avant l'interdiction du PCF. Convoqué dans l'après-midi au commissariat, Albert Début déclare alors avoir cessé toute activité depuis la dissolution de ce parti, niant toute activité depuis la déclaration de guerre.

En juillet 1940, répondant à la proposition d'un camarade, qu'il dira ne connaître que sous le nom de « Jules », il accepte de faire des collectes pour les familles de militants communistes emprisonnés. Jules vint l'attendre sur le trajet séparant son domicile de son lieu de travail et, quand il a rempli une liste, Albert Début lui remet le montant des souscriptions. Presqu'à chaque fois, son contact lui remet des tracts, qu'il détruit après lecture. Parfois, lui-même en remet à Charles F., un voisin, 33 ans, manœuvre spécialisé.

En novembre, trois inspecteurs de la brigade spéciale des Renseignements généraux ayant constaté une recrudescence d'activité de la part des « éléments extrémistes adeptes de la III^e Internationale » aux abords des H.B.M. de la rue Mathurin-Moreau, sont amenés à s'occuper d'un nommé Début. « Après de nombreuses surveillances », ils acquièrent « la certitude » que celui-ci est « un des responsables à la propagande clandestine du 19^e arrondissement ».

Le 6 décembre, en soirée, les trois policiers se présentent au domicile d'Albert Début, alors qu'il est en compagnie de Charles F. La perquisition ne donne rien chez Albert Début, mais il est trouvé porteur d'une liste de souscription en faveur de la femme et des enfants du militant communiste Millet, dé-cédé en prison, de deux tracts ronéotypés et de « divers autres papiers portant indications de chiffres, d'initiales et de noms pouvant être utiles à la suite de l'enquête ». Chez Charles F. sont trouvés plusieurs documents qu'il déclare lui avoir été remis par Albert Début ou avoir trouvé glissés sous sa porte, affirmant n'avoir jamais appartenu au Parti communiste, ni milité en aucune façon. Les deux hommes sont conduits à la préfecture, mis à disposition du commissaire de police.

Le lendemain matin, 7 décembre, en utilisant certaines des notes trouvées sur Début, les inspecteurs interpellent deux autres hommes à leurs domiciles respectifs (...) Après leur interrogatoire par le commissaire Cougoule, les quatre hommes, accusés d'avoir eu une activité ayant « pour but la diffusion des mots d'ordre de la III^e Internationale ou des organismes s'y rattachant par la propagande clandestine au moyen de tracts et de papillons », sont inculpés d'infraction aux articles 1 et 3 décret du 26 septembre 1939 et conduits au Dépôt.



*Palais de Justice de Paris, île de la Cité, Paris 1^{er}.
Tribunal correctionnel, un des porches du rez-de-chaussée.
(montage photographique)*

Le 13 décembre 1940, ils comparaissent devant la 12^e chambre du Tribunal correctionnel de la Seine. Albert Début est condamné à six mois d'emprisonnement. Il se pourvoit en appel auprès du procureur de la République.

Le 23 décembre, un délateur envoie une lettre anonyme à la police (orthographe respectée) : « Monsieur le Préfet, Je vous envoie ses quelles Mots pour vous maittre au courant de quel- leque renseignement. qui je pense vous rendras un ausis grand service nous avons au 30 Rue des Chauffournier Paris 19^e des hommes du partie communiste, qui pourais surment vous inter- aiser beaucoup quart vous avés déjas à votre disposition un nommé Debut et voici encore quelque copain donc je vous citte les nons Messieurs Meyaure, Clergot et Delatour. J'espère Monsieur le préfet que vous aller faire le nécessaire à se sujet quart M. Meyaure doit avoir à sa disposition des machines à faire des traques donc Il en fait la nuit un grand service que Je vous rend Monsieur le préfet. » Les policiers mèneront effec- tivement des enquêtes sur ces trois hommes.

Le 10 février 1941, la Cour d'Appel de Paris confirme la condamnation d'Albert Début.

Le 12 mars, le directeur de l'usine où il travaillait écrit à son épouse pour l'informer qu'il est prêt à le reprendre, « ayant toujours eu de lui toute satisfaction quant à ses capacités professionnelles ». Le 18 avril, Alice Début écrit au préfet de police pour solliciter la libération de son mari, probablement sur le conseil de Maître Rolnikas : « Mon mari doit sortir de prison dans quelques jours et il sera très probablement dirigé sur la préfecture de Police. Vos services auront alors à statuer sur sa mise en liberté définitive. Je me permets d'intervenir auprès de vous pour que mon mari ne soit pas envoyé dans un camp de concentration » (...un camp d'internement en France).



Les deux wagons à bestiaux du Mémorial de Margny-les-Compiègne, installés sur une voie de la gare de marchandise d'où sont partis les convois de déportation. Cliché M.V.

À l'expiration de sa peine, après avoir dû signer, le 23 avril, un engagement sur l'honneur à ne se livrer dans l'avenir à aucune activité communiste, Albert Début est libéré. Il réintègre son entreprise deux jours après.

Un plus tard, le 28 avril 1942, il est arrêté à son domicile, comme otage, lors d'une grande vague d'arrestations collectives (397 personnes) organisée par « les autorités d'occupation » dans le département de la Seine, visant majoritairement des militants du Parti communiste ayant déjà fait l'objet de poursuites par la police et la Justice françaises. Les hommes arrêtés sont rapidement conduits au camp allemand de Royal-lieu à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Frontstalag 122 - Polizeihafthlager).

Entre fin avril et fin juin 1942, Albert Début est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler).

Le 6 juillet 1942, il est déporté à Auschwitz-Birkenau. Le 8 juillet 1942, Albert Début est enregistré au camp souche d'Auschwitz I, peut-être sous le numéro 45430, selon les listes reconstituées. Sa photo d'immatriculation n'a pas été retrouvée. Il meurt à Auschwitz le 25 août 1942, d'après les registres du camp.

Le 2 juin 1943, sur demande de la Délégation Générale (services de Brinon), le cabinet du préfet de police demande à la direction générale des Renseignements généraux de lui faire connaître les motifs de l'arrestation et du transfert à Compiègne d'Albert Début par les autorités allemandes.

En juin 1947, sa veuve, Alice Début, est présidente de la section du quartier Bolivar des femmes françaises.

En 1964, son fils André engage des démarches administratives qui amènent à consulter son dossier aux archives centrales des RG.

Albert Début est déclaré "Mort pour la France". Une plaque commémorative est apposée à l'entrée de l'immeuble où il a vécu.

La mention "Mort en déportation" est apposée sur son acte de décès (J.O. du 2-03-1988).

Son frère, Joseph Début, participe aux combats de la Libération et s'engage ensuite jusqu'à la capitulation de l'Allemagne. Il est mobilisé au 46^e Régiment d'infanterie de la 10^e division du général Pierre Billotte.

Camille DELATTRE

45436

Camille, Léopold, Delattre naît le 11 juin 1904 à Paris 14^e. Au moment de son arrestation, il est domicilié au 12, rue Botzaris à Paris 19^e. Il est célibataire. Camille Delattre est menuisier.

Le 6 mars 1941, lors d'une vague de perquisitions aux domiciles de militants communistes, il est arrêté par des policiers du commissariat du quartier Combat pour détention de tracts en vue de leur distribution. Inculpé d'infraction au décret du 26 septembre 1939, il est conduit au dépôt, à la disposition du Procureur de la République. Le jour même, il est écroué à la Maison d'arrêt de la Santé (Paris 14^e). Le lendemain 7 mars, le Tribunal correctionnel de la Seine le condamne à six mois d'emprisonnement. Le 13 mars, il est transféré à la Maison d'arrêt de Fresnes (Val-de-Marne - 94). À une date restant à préciser, il est transféré à la Maison centrale de Poissy.



Au deuxième plan, la Maison centrale de Poissy vers 1916.
Carte postale. Collection Mémoire Vive.

Le 12 juillet, en « exécution de la note préfectorale » du 14 novembre 1940, le directeur de la prison transmet au bureau politique du cabinet du préfet de Seine-et-Oise 21 notices de détenus de la Seine devant être libérés à l'expiration de leur peine au cours du mois suivant. Le 26 juillet, le préfet de Seine-et-Oise transmet le dossier au préfet de police de Paris, direction des services des Renseignements généraux.

Le 29 août, à l'expiration de sa peine, Camille Delattre est remis en liberté. Mais, la police le considère comme un « agent très actif de la propagande communiste clandestine ».

Le 19 septembre, le préfet de police de Paris signe l'arrêté ordonnant son internement administratif. Pendant un temps, Camille Delattre est détenu au dépôt de la préfecture de police de Paris (au sous-sol de la Conciergerie, île de la Cité).

Le 9 octobre 1941, Camille Delattre fait partie des 60 militants communistes transférés au "centre de séjour surveillé" (CSS) de Rouillé, au sud-ouest de Poitiers (Vienne - 86).

Le 22 mai 1942, il fait partie d'un groupe de 156 internés - dont 125 seront déportés avec lui - remis aux autorités d'occupation à la demande et conduits au camp allemand de Royallieu à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Frontstalag 122 - Polizeihaftlager).

Entre fin avril et fin juin 1942, il est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler).

Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30. Le voyage dure deux jours et demi. N'étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif.

Le 8 juillet 1942, Camille Delattre est enregistré au camp souche d'Auschwitz-I sous le numéro 45436 (sa photo d'immatriculation n'a pas été retrouvée). Après l'enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit. Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied au camp annexe de Birkenau où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20.

Le 10 juillet, après l'appel général et un bref interrogatoire - au cours duquel Camille Delattre se déclare sans religion (Glaubenslos) -, ils sont envoyés au travail dans différents Kommandos.

Le 13 juillet - après cinq jours passés par l'ensemble des "45000" à Birkenau - la moitié des membres du convoi est ramenée au camp principal (Auschwitz-I) après l'appel du soir. Aucun document ni témoignage ne permet actuellement de préciser dans lequel des deux sous-camps du complexe concentrationnaire a été affecté Camille Delattre.

Il meurt à Auschwitz le 3 octobre 1942, d'après l'acte de décès établi par l'administration SS du camp. La mention "Mort en déportation" est apposée sur son acte de décès (J.O. n° 25 du 30-01-2008).

Edmond DELAUME (45438 ?)



En 1938...
© RATP/Archives définitives.

Edmond, Marie, Laurent, Delaume naît le 6 mai 1901 à Souvigny (Allier - 03), chez ses parents, rue de Queune.

Edmond Delaume obtient le certificat d'études primaires. Il exerce le métier d'électricien. Appelé à effectuer son service militaire après l'armistice, il est incorporé comme soldat de 2^e classe au 4^e régiment de tirailleurs le 5 avril 1921. Le 23 avril, il embarque pour la Tunisie. Le 10 septembre 1921, il est nommé caporal, mais cassé de son grade le 30 mars 1922. Le 1^{er} mars 1923, il est de nouveau nommé caporal. Le 30 mai suivant, il est rapatrié et renvoyé dans ses foyers, titulaire d'un certificat de bonne conduite.

Il s'installe alors en région parisienne, à Gennevilliers (Hauts-de-Seine). Le 9 juillet 1923, il entre à la Société des transports en commun de la région parisienne (STCRP) comme receveur du tramway. Huit mois plus tard, il devient machiniste.

Le 15 janvier 1927 à Aubervilliers (93), il se marie avec Odette Villemin. À partir du 15 février 1930 et jusqu'au moment de son arrestation, il est domicilié au 41, rue de Nantes à Paris 19^e (75).

Le lundi 11 juin 1934, il est muté du dépôt du Hainaut au dépôt de Flandre pour suivre la ligne d'autobus n° 50 (République-Aubervilliers).

Le 27 octobre 1936 à Paris 19^e, il épouse en secondes noces Marie Lallain. Ils ont un enfant.

Edmond Delaume adhère au Parti communiste en 1939, devenant porte-drapeau de la section de son dépôt.

Le 2 septembre 1939, il est mobilisé et affecté au 5^e régiment d'infanterie coloniale (R.I.C.), dépôt n° 59. Il est blessé le 12 juin 1940 - lors de la défense de Souain (Marne), et évacué en Angleterre. Rapatrié sur sa demande en octobre, il n'est renvoyé dans ses foyers que le 26 décembre.

Selon la police, Edmond Delaume poursuit son activité militante dans la clandestinité, distribuant notamment des tracts à l'intérieur du dépôt Flandre, mais sans pouvoir être pris en flagrant délit et sans que le fait soit connu de son encadrement.

Le 11 juillet 1941, Edmond Delaume est arrêté par des agents du commissariat de la circonscription d'Aubervilliers comme « meneur particulièrement actif », et conduit le lendemain à la caserne désaffectée des Tourelles, boulevard Mortier, Paris 20^e, « centre surveillé » dépendant de la préfecture de police de Paris. Le préfet a signé un arrêté collectif d'internement administratif en application du décret du 18 novembre 1939 ; treize noms, dont ceux d'Edmond Delaume, Victor Jardin. La direction de la STCRP le révoque à partir de cette date.

Dix mois plus tard, le 5 mai 1942, Edmond Delaume fait partie des 24 internés des Tourelles, pour la plupart anciens Brigadistes, que viennent « prendre des gendarmes allemands » afin de les conduire au camp allemand de Royallieu à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Frontstalag 122 - Polizeihäftlager).

Entre fin avril et fin juin 1942, Edmond Delaume est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler).

Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30. Le voyage dure deux jours et demi. N'étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif.

Le 8 juillet 1942, Edmond Delaume est enregistré au camp souche d'Auschwitz-I) ; peut-être sous le numéro 45438, selon les listes reconstituées. Sa photo d'immatriculation n'a pas été retrouvée.

Il meurt à Auschwitz le 6 octobre 1942, d'après les registres du camp. Déclaré « Mort pour la France », il est homologué comme « Déporté politique ». La mention « Mort en déportation » est apposée sur son acte de décès (J.O. du 10-03-1988).



Élie DELVILLE

(45448 ?)

Élie, Léopold, Joseph, Delville naît le 6 juillet 1894 à Beuvry (Pas-de-Calais - 62). Pendant un temps, il travaille comme houilleur. Incorporé le 7 septembre 1914, il rejoint le jour-même le 166^e régiment d'artillerie comme soldat de 2^e classe (4^e compagnie ?). Il est peut-être blessé au talon gauche le 9 avril 1915 à Fresnes-en-Woëvre (Meuse), il est évacué. Il rentre au corps le 5 juin suivant. Le 27 mai 1916, il est cité à l'ordre de son régiment : « a participé à un coup de main hardi, faisant preuve pendant toute l'action d'un grand courage ». Il reçoit la Croix de guerre avec étoile de bronze.

Le 5 septembre suivant, Élie Delville a été fait prisonnier et est détenu à Dülmen (Allemagne) à partir du 6 octobre. Le 21 décembre 1918, il est rapatrié. Le 16 mars 1919, il passe au 401^e régiment d'infanterie. Il est « envoyé en congé illimité » le 25 août suivant, soit « 50 mois » de service. Il se retire à Beuvry, le certificat de bonne conduite lui est refusé. Le 7 juillet 1927, l'armée le classe comme réserviste dans l'« affectation spéciale » aux mines de Vendin-lès-Béthune. Élie Delville est déclaré comme mineur de fond.

Le 26 novembre 1926, le tribunal correctionnel de Béthune le condamne à six jours d'emprisonnement avec sursis pour outrage à agent de la force publique.

En décembre 1927, il est domicilié à Lomme (Nord - 59). Il adhère au syndicat CGT en 1927 (?). Il est membre du Parti communiste (?).

En janvier 1933, il est domicilié au 21, rue de Meaux à Paris 19^e. Il est marié et a un enfant. Pendant un temps, il se déclare comme terrassier.

Pendant la guerre d'Espagne, Élie Delville s'engage dans les Brigades internationales pour défendre la République espagnole. Arrivé en Espagne le 27 avril 1937, il est affecté à la garnison de Salamanque. Mais sa situation personnelle se dégrade : pendant deux mois, il se réfugie au consulat français de Valence, puis se rend volontairement à la délégation des Brigades de la ville, en justifiant cette absence du fait « qu'il est malade ». Le 28 avril 1937, la commission judiciaire des Brigades d'Albacete propose son renvoi pour désertion. Le 14 mai suivant, il est mis en détention pour état d'ivresse et insulte des officiers). Une note de la commission judiciaire datée du 21 mai propose cinq jours de prison et cinq jours de suppression de solde « et avertissement qu'en cas de récidive il sera remis à la Justice espagnole ». Sur une liste établie à la base des brigades internationales d'Albacete, Élie Delville est inscrit parmi les volontaires rapatriés entre le 21 et le 23 juin 1937 : il est considéré comme « indésirable ».

En février 1940, il déclare habiter au 5, rue de l'Église à Steenvoorde (59). Au moment de son arrestation, il est domicilié au 16, rue de Meaux à Paris 19^e (75). Le 3 avril 1940, vers la fin de la drôle de guerre, il est affecté spécial aux établissements Raymond Proust (?).

Le 24 décembre 1941, peu après 6 heures du matin, dans le cadre d'une vague d'arrestations organisées par la police française contre 33 anciens membres des brigades internationales (dont Jean Cazorla, Maurice Fontès...), Élie Delville est arrêté à son domicile par des agents du commissariat de la circonscription «Combat». Il est conduit à la caserne désaffectée des Tourelles, boulevard Mortier, Paris 20^e, «centre surveillé» dépendant de la préfecture de police de Paris. Deux jours plus tard, le préfet de police de Paris signe l'arrêté ordonnant son internement administratif.

Le 24 janvier 1942, il est transféré à l'Hôpital Tenon situé à proximité des Tourelles. Le 5 mai 1942, Élie Delville fait partie des 24 internés des Tourelles, pour la plupart anciens Brigadistes, que viennent « prendre des gendarmes allemands » afin de les conduire au camp allemand de Royallieu à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Frontstalag 122).

Entre fin avril et fin juin 1942, il est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler).

Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part à 9 h 30. Le voyage dure deux jours et demi.

Le 8 juillet 1942, Élie Delville est enregistré au camp souche d'Auschwitz-I ; peut-être sous le numéro 45448, selon les listes reconstituées. Sa photo d'immatriculation n'a pas été retrouvée. Après l'enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit. Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied au camp annexe de Birkenau où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20. Le 10 juillet, après l'appel général et un bref interrogatoire, ils sont envoyés au travail dans différents Kommandos.

Le 13 juillet - après cinq jours passés par l'ensemble des «45000» à Birkenau - la moitié des membres du convoi est ramenée au camp principal (Auschwitz-I) après l'appel du soir. Aucun document ni témoignage ne permet actuellement de dire dans lequel des deux sous-camps du complexe concentrationnaire a été affecté Élie Delville.

Il meurt à Auschwitz le 21 septembre 1942, d'après l'acte de décès établi par l'administration SS du camp. La mention «Mort en déportation» est apposée sur son acte de décès (J.O. du 22-03-1988).

Adrien DUFUMIER

(45499 ?)



IDENTIFICATION INCERTAINE...
Auschwitz-I, le 8 juillet 1942.
Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau,
Oświęcim, Pologne.
Coll. Mémoire Vive. Droits réservés.

Adrien, Julien, Alexis, Dufumier naît le 26 septembre 1895 à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais - 62). Plus tard, la famille ira habiter à Calais. Après ses études primaires, Adrien Dufumier reçoit une formation de tôlier-zingueur. En 1910, il adhère à la CGT.

Le 15 septembre 1914, il s'engage volontairement pour quatre ans à la mairie de Lisieux (après avoir été évacué avec la population ?). Trois jours plus tard, il est incorporé au 9^e régiment de hussards (infanterie). Le 19 octobre suivant, il passe au 22^e régiment d'infanterie. Cette unité participe à l'attaque de Champagne engagée le 25 septembre 1915, visant un saillant allemand désigné sous le nom de « la poche ». (...) Le 1^{er} octobre 1915, Adrien Dufumier est cité à l'ordre de son régiment : « À fait preuve de beaucoup de courage en pénétrant dans une galerie occupée dont il s'est rendu maître ». Le 7 août 1916, dans le secteur de La Lauffée et/ou à « Souville », Adrien Dufumier est blessé par une balle au pied gauche. Le 11 avril 1917, il est nommé caporal. Le 26 septembre suivant, il passe au 252^e R.I. Le 28 mars 1918, il passe au 1^{er} groupe d'aviation. Son temps de « séjour en unité combattante » est de deux ans, quatre mois et huit jours. Le 10 août 1919, il est mis en congé illimité de mobilisation par le dépôt aéronautique de Lille et se retire au 13, rue Moras à Calais.

Adrien Dufumier se marie au cours de la guerre, en 1917, peut-être pour légitimer la naissance de sa fille.

En 1923, il est secrétaire de la section ARAC de Calais (62). Il est également adhérent aux Amis de l'Union soviétique (AUS). En 1926, Adrien Dufumier se déclare brocanteur. La même année, à Paris, il adhère au Parti communiste, recommandé par Allard (?), secrétaire de rayon.

Ouvrier zingueur, Adrien Dufumier travaille pendant un temps pour Les Tôliers Réunis (20 ouvriers), puis dans l'usine Dresseur (?), employant 3000 ouvriers. Il est adhérent au syndicat de la Métallurgie, en contact avec Coste, et René Midol (?).

Militant communiste, il est adhérent à la cellule n° 1981, puis à la cellule n° 1909 (quartier Combat ?) dont il est secrétaire à partir de juin 1936, membre du comité de rayon du 19^e arrondissement, en contact avec Maury (secrétaire ?), et Auguste Touchard, élu député de la Seine en 1936 dans la 1^{ère} circonscription du 19^e et secrétaire de l'ARAC en juin de la même année. Adrien Dufumier suit les cours de l'Université ouvrière. Il rédige des articles pour le journal de sa cellule, peut-être sous le pseudonyme de « Dular ».

Le 14 novembre 1936, âgé de 41 ans, Adrien Dufumier arrive en Espagne afin de rejoindre les Brigades internationales pour défendre la République espagnole contre la rébellion du général Franco soutenue militairement par Hitler et Mussolini. Il est enrôlé dans le 1^{er} groupe d'artillerie de la 13^e brigade comme téléphoniste. Le 20 décembre, il est nommé sergent. Du 9 février au 30 août 1937, il est affecté à la 5^e batterie de la compagnie Ana Pauker de la 11^e brigade. Il participe aux batailles de Téruel (déc. 1936), Jarama (fév.-mars 1937) et est présent sur le front dans le secteur de Guadalajara de mars à août 1937. Il est aussi affecté à la batterie Passionaria.

Le nom d'un nommé Adrien Dufumier apparaît sur une liste de volontaires rapatriés avec la date du 30 août 1937 et la mention « inutile » ; un homonyme, ou est-il parti puis revenu ?

Le 5 juin 1938, Adrien Dufumier remplit une biographie de militant - 65 questions - à en-tête du Parti communiste d'Espagne, préalable probable à une adhésion au PCE.

Dans le questionnaire de rapatriement qu'il signe le 5 décembre 1938, il indique son engagement au sein du 2^e groupe d'artillerie lourde dans le secteur de Tolède (aux mains des « nationalistes »), puis (?) en Estrémadure, du 22 octobre 1937 au 22 octobre 1938. Les commandants Dubois et Lefort (?) peuvent témoigner de son engagement. Au total, Adrien Dufumier aura été présent vingt-deux mois sur divers fronts. Son nom est inscrit sur une liste de volontaires rapatriés en France le 21 janvier 1939.



Au moment de son arrestation, Adrien Dufumier est domicilié au 21, avenue Simon-Bolivar à Paris, 19^e arrondissement (75), où il habite au moins depuis novembre 1936.

Le 7 février 1941, Adrien Dufumier est arrêté pour « activité communiste », parmi cinq militants pris dans la même affaire, dont Henri Kesteman, un des futurs évadés de Compiègne. Inculpé d'infraction au décret-loi du 26-09-1939, Adrien Dufumier est écroué à la Maison d'arrêt de la Santé (Paris 14^e) ; 14 division, cellule 34/4. Le 21 mai, les prévenus comparaissent devant la 12^e chambre du Tribunal correctionnel de la Seine qui condamne Adrien Dufumier à un an d'emprisonnement. Il se pourvoit en appel auprès du procureur de la République. Le 4 juin, il est transféré à la Maison d'arrêt de Fresnes (Val-de-Marne - 94) ; n^o d'écrou " correction homme" 8352.

À l'expiration de sa peine, le 7 novembre 1941, le préfet de police de Paris signe un arrêté ordonnant son internement administratif. Pendant un temps, Adrien Dufumier est détenu au dépôt de la préfecture.

Le 16 avril 1942, il fait partie d'un groupe de détenus transférés au "centre de séjour surveillé" (CSS) de Voves (Eure-et-Loir - 28), où il est enregistré sous le matricule n^o 99. Le 10 mai 1942, il est parmi les 81 internés remis aux "autorités d'occupation" à la demande de celles-ci et transférés au camp allemand de Royallieu à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Frontstalag 122).

Entre fin avril et fin juin 1942, Adrien Dufumier est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler).

Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part à 9 h 30.

Le voyage dure deux jours et demi. N'étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif.

Le 8 juillet 1942, Adrien Dufumier est enregistré à Auschwitz, peut-être sous le numéro 45499. La photo du détenu portant ce matricule a été retrouvée, mais n'a pu être identifiée à ce jour.

Après l'enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit.

Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied au camp annexe de Birkenau où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20. Le 10 juillet, après l'appel général et un bref interrogatoire, ils sont envoyés au travail dans différents Kommandos. Le 13 juillet - après cinq jours passés par l'ensemble des "45000" à Birkenau - la moitié des membres du convoi est ramenée au camp principal (Auschwitz-I) après l'appel du soir. Aucun document ni témoignage publié à ce jour ne permet de préciser dans lequel des deux sous-camps du complexe concentrationnaire a été affecté Adrien Dufumier.

Il meurt à Auschwitz le 4 novembre 1942, d'après l'acte de décès établi par l'administration SS du camp. Il est homologué comme "Déporté politique".





Robert LAMBOTTE

45722

Robert, Charles, Isidore, Lambotte naît le 11 décembre 1921 à Paris.

Célibataire, il habite chez ses parents, au 2, rue Hassard à Paris 19^e. Membre des Jeunesses communistes, il participe à la création d'un groupe clandestin dans le quartier du Plateau, près des Buttes Chaumont, avec notamment les frères Cadet, Maurice (20 ans) et Jean (19 ans), de la rue de la Villette, membres de l'O.S., fusillés le 26 novembre 1942.

Le 12 septembre 1940, Robert Lambotte est arrêté à son domicile par des inspecteurs de la police judiciaire pour distribution et placardage de tracts. Inculpé d'infraction au décret du 26 septembre 1939, il est conduit au Dépôt de la préfecture de police, puis écroué à la Maison d'arrêt de la Santé (Paris 14^e). Le 22 octobre, il est placé sous mandat de dépôt.

Le 8 février 1941, lors d'une audience (dite « procès des cinquante ») au cours de laquelle sont jugés 50 militants et militantes communistes - dont dix-sept futurs "45000" - la chambre pour mineurs (15^e) du Tribunal correctionnel de la Seine condamne Robert Lambotte à quatre mois d'emprisonnement. Comme les autres condamnés, il fait appel de la sentence le 28 février. Bien que sa peine soit couverte par la détention préventive effectuée, Robert Lambotte n'est pas libéré : dès le lendemain, - sur instruction des Renseignements généraux - le préfet de police de Paris signe l'arrêté ordonnant son internement administratif en application du décret du 18 novembre 1939.

Le 27 février suivant, il fait partie d'un groupe de 48 internés administratifs - dont Guy Môquet, Maurice Ténine et seize futurs "45000" - transférés à la Maison centrale de Clairvaux (Aube - 10) où ils en rejoignent d'autres : 187 détenus politiques s'y trouvent alors rassemblés.

Le 8 avril 1941, avec Marcel Andréas, Marcel Boyer, Louis Guidou, René Perrottet et Jules Vanzuppe, Robert Lambotte est l'un des huit internés de Clairvaux conduits à la Maison d'arrêt de la Santé en préalable à leur passage devant la cour d'Appel. Le lendemain, celle-ci confirme sa peine. Il est prévu qu'il soit ramené à Clairvaux, mais, le quartier de la centrale utilisé comme centre d'internement étant alors « complet », il reste provisoirement interné à la Santé.

Le 25 septembre 1941, Robert Lambotte fait partie d'un groupe d'internés de la Santé transférés au "centre d'internement administratif" (CIA) de Gaillon (Eure - 27), un château Renaissance isolé sur un promontoire surplombant la Seine et transformé en centre de détention au XIX^e siècle.

Le 7 février 1942, il est admis avec Jean Paupy au pavillon des malades contagieux de l'hôpital de Vernon, situé à treize kilomètres de Gaillon ; la maladie contractée ainsi que la date de son retour au camp sont inconnues.

Selon une note de la police datée du 18 février, Robert Lambotte figure sur une liste de 43 « militants particulièrement convaincus, susceptibles de jouer un rôle important dans l'éventualité d'un mouvement insurrectionnel et pour lesquels le Parti semble décidé à tout mettre en œuvre afin de faciliter leur évasion », et qui sont pour la plupart internés au camp de Gaillon.

Le 4 mai 1942, il fait partie d'un groupe de détenus transférés au "centre de séjour surveillé" (CSS) de Voves (Eure-et-Loir - 28). Enregistré sous le matricule 296, il n'y reste que deux semaines. Le 20 mai, Robert Lambotte est du nombre des 28 internés que viennent chercher des gendarmes français.

Quelqu'un annonce qu'ils sont condamnés à mort. Pensant qu'on les emmène pour être fusillés, les partants chantent La Marseillaise. En fait, remis aux "autorités d'occupation" à la demande de celles-ci, ils sont conduits au camp allemand de Royallieu à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Frontstalag 122).

Entre fin avril et fin juin 1942, Robert Lambotte est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler).

Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part à 9 h 30. Le train se dirige vers l'Allemagne. Il s'arrête à Metz vers 17 heures, y stationne plusieurs heures, puis repart à la nuit tombée. Le voyage dure deux jours et demi.

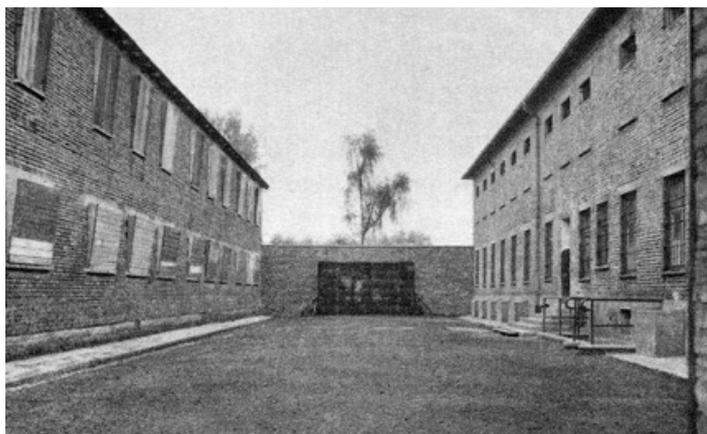
Le 8 juillet 1942, Robert Lambotte est enregistré au camp souche d'Auschwitz-I sous le numéro 45722. Après l'enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit. Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied à Birkenau où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20. Le 10 juillet, après l'appel général et un bref interrogatoire, au cours duquel ils déclinent leur profession (il se déclare serrurier), ils sont envoyés au travail dans différents Kommandos. Le 13 juillet - après cinq jours passés par l'ensemble des "45000" à Birkenau - Robert Lambotte est dans la moitié des membres du convoi qui est ramenée au camp principal (Auschwitz-I) après l'appel du soir.

Assigné au Block 15, il est affecté au Kommando Schlosserei (serrurerie) avec son camarade inséparable, Lucien Penner. Puis, toujours avec lui à la DAW (Deutsche Ausrüstungs-Werke, société SS, usine d'armement entre autres). Robert Lambotte est contacté par Herman Langbein, l'un des dirigeants autrichiens du Comité international de Résistance. Il prend contact avec les "31000", principalement Marie-Claude Vaillant-Couturier.



En juillet 1943, comme les autres détenus “politiques” français d’Auschwitz (essentiellement des “45000”), il reçoit l’autorisation d’écrire (en allemand et sous la censure) à sa famille et d’annoncer qu’il peut recevoir des colis.

À la mi-août 1943, il est parmi les “politiques” français rassemblés (entre 120 et 140) au premier étage du Block 11, la prison du camp, pour une “quarantaine”. Exemptés de travail et d’appel extérieur, les “45000” sont témoins des exécutions massives de résistants, d’otages polonais et tchèques et de détenus du camp au fond de la cour fermée séparant les Blocks 10 et 11.



Auschwitz-I. La cour séparant le Block 10 – où se pratiquaient les expérimentations “médicales” sur les femmes détenues – et le Block 11, à droite, la prison du camp, avec le 1^{er} étage de la “quarantaine”. Au fond, le mur des fusillés. Carte postale. Collection Mémoire Vive.

Le 12 décembre 1943, à la suite de la visite d’inspection du nouveau commandant du camp, le SS-Obersturmbannführer Arthur Liebehenschel -qui découvre leur présence -, et après quatre mois de ce régime qui leur a permis de retrouver quelques forces, ils sont pour la plupart renvoyés dans leurs Blocks et Kommandos d’origine.

Le 23 février 1944, quatre “45000” sont transférés au KL Buchenwald : Robert Lambotte, Lucien Penner, Raymond Montégut et Camille Nivault (quelques jours après, arrive Charles Limousin, qui succombe presque aussitôt). Très malade, Robert Lambotte (matr. 34150) est hospitalisé au Revier, puis, un peu mieux portant, participe à la Résistance du camp, au Block 14, dont le responsable est Roger Arnould.

Transféré à au KL Neuengamme le 26 octobre 1944, Robert Lambotte est ensuite dirigé vers la mer Baltique, sur le canal de Kiel, dans un Kommando de la Mibau (ou de la DAW ?) qui fabrique des appareils de guidage d’avions : il rapporte que le régime y est moins dur, et que les rapports avec les ouvriers civils allemands y sont corrects. Mais il sabote discrètement les pièces qu’il contrôle.

Le 1^{er} mai 1945, les SS s’étant enfuis, les déportés traversent le canal « en colonne par cinq » et rejoignent les troupes anglaises sur l’autre rive « sous la conduite d’un vieux soldat ». Le 26 mai, Robert Lambotte est rapatrié par Lille.

Il épouse Simone Sampaix, mais leur mariage ne dure pas. Il témoigne devant la Commission d’Histoire de la Déportation.

Robert Lambotte devient ensuite journaliste à L’Humanité. Grand reporter, spécialiste de l’Afrique, il tient cette rubrique durant 38 ans.

Il est homologué dans la Résistance intérieure française (RIF) au grade fictif de sergent pour son appartenance au Front national.

À son décès, le 5 janvier 1984, à 63 ans, son journal publie de nombreux articles honorant sa mémoire.

La résistance dans le 19^e, page 161

« Le nez dans les cendres froides »

Un ancien SS, un certain Hans Kroker, vient de porter plainte contre une journaliste ouest-allemande. Il s’estime diffamé car celle-ci, Mme Renate Harpprecht, a rappelé que ses parents avaient été exécutés par les nazis dans les chambres à gaz. Elle sait de quoi elle parle ! Elle a été enfermée à Auschwitz et à Bergen Belsen. Pour Hans Kroker, les chambres à gaz n’ont jamais existé. Il s’agit, écrit son avocat, d’« une fable horrible ».

Trop de preuves ont été apportées de la monstrueuse ingéniosité des nazis en matière d’extermination massive pour que l’existence des chambres à gaz puisse, un seul moment, être mise en doute. J’ai vécu à Auschwitz, comme des dizaines de milliers de déportés, j’ai vu construire ces sinistres usines à donner la mort. J’ai vu les trains arriver et fournir leurs cargaisons de condamnés. J’ai aussi, comme tant d’autres, respiré, le soir, la fumée nauséabonde des hautes cheminées de briques rouges. Près de quatre millions d’hommes, de femmes et d’enfants y sont passés.

Qu’on nous laisse, avec un groupe d’anciens d’Auschwitz, cet Untermench, toujours SS, vers ce qui reste de notre camp. Nous lui mettrions le nez sur le long chemin qui mène aux chambres à gaz et aux crématoires dynamités par ses amis avant leur fuite. Il est fait de menus fragments d’os carbonisés. Ce qui subsistait dans les dernières semaines des corps des suppliciés. Avant, les nazis en faisait de l’engrais. Ce qui est grave, c’est que ce mois de juin 1979, un ancien Waffen SS, puisse parler comme il le fait. Se faire gloire de son passé et sommer une ancienne déportée de le dédommager pour avoir dénoncé les crimes de ses pareils. Il n’a aucun complexe [...]. »

Robert Lambotte (Auschwitz, matricule 45722)

Léon LECOMTE, dit le Percepteur - (45751 ?)



Droits réservés.

Léon, Ernest, Lecomte naît le 23 avril 1912 à Saint-Ouen-l'Aumône (Val-d'Oise - 95). Sportif, Léon Lecomte est champion de course à pied, sélectionné en demi-fond pour les Jeux olympiques de 1936... à Berlin. Au moment de son arrestation, il habite au 32, rue de Joinville à Paris 19^e. Il est marié, sans enfant. Léon Lecomte est commis principal du Ministère des Finances, rue de Rivoli à Paris 1^{er}.

Militant communiste, ses camarades le surnomment "le percepteur". Il reprend ses activités dans la clandestinité après sa démobilisation. Le 19 septembre 1940, Léon Lecomte est arrêté alors qu'il colle des papillons dans une rue du quartier.

Le 25 octobre, peut-être lors d'une perquisition, il est trouvé en possession d'« écrits, ainsi que des matériels destinés à leur impression ». Le 27 octobre, inculpé d'infraction au décret du 26-9-1939 (dissolution et interdiction du Parti communiste), il est écroué à la Maison d'arrêt de la Santé. Le 28 octobre, la 12^e chambre du tribunal correctionnel de la Seine le condamne à quinze mois d'emprisonnement. Le 15 novembre, il fait appel du jugement. Le 30 décembre 1940, il est conduit à la Maison d'arrêt de Fresnes (Val-de-Marne - 94), et transféré plus tard à la Maison centrale de Poissy (Yvelines - 78).

Le 12 juillet 1941, en « exécution de la note préfectorale » du 14 novembre 1940, le directeur de la prison transmet au bureau politique du cabinet du préfet de Seine-et-Oise 21 notices de détenus de la Seine devant être libérés à l'expiration de leur peine au cours du mois suivant. Le 26 juillet, le préfet de Seine-et-Oise transmet le dossier au préfet de police de Paris, direction des services des Renseignements généraux. Le 17 août, à la date prévue, Léon Lecomte est probablement relaxé. Cependant, la police française le considère toujours comme un « agent particulièrement actif de la propagande commu-

niste clandestine ». Le 19 septembre, le préfet de police de Paris signe l'arrêté ordonnant son internement administratif. Pendant un temps, Léon Lecomte est détenu au dépôt de la préfecture de police de Paris.

Le 9 octobre, il fait partie des 60 militants communistes (...) transférés au "centre de séjour surveillé" de Rouillé, au sud-ouest de Poitiers (Vienne - 86).

Le 9 février 1942, Lecomte est parmi les 52 « communistes » (dont 36 seront déportés avec lui) remis aux autorités d'occupation et conduits par des Feldgendarmes à la gare de Poitiers. Enfermés dans deux wagons à bestiaux, ils sont transférés au camp allemand de Royallieu à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Frontstalag122).

Entre fin avril et fin juin 1942, Léon Lecomte est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler).

Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part à 9 h 30. Le voyage dure deux jours et demi.

Le 8 juillet 1942, Léon Lecomte est enregistré au camp souche d'Auschwitz-I), peut-être sous le numéro 45751. Sa photo d'immatriculation n'a pas été retrouvée. Après l'enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit. Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied au camp annexe de Birkenau où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20. Le 10 juillet, après l'appel général et un bref interrogatoire - au cours duquel Léon Lecomte se déclare sans religion (« Glaubenslos », sans foi) -, ils sont envoyés au travail dans différents Kommandos.

Le 13 juillet - après cinq jours passés par l'ensemble des "45000" à Birkenau - la moitié des membres du convoi est ramenée au camp principal (Auschwitz-I) après l'appel du soir. Aucun document ni témoignage ne permet actuellement de préciser dans lequel des deux sous-camps du complexe concentrationnaire a été affecté Léon Lecomte.

Il meurt à Auschwitz le 21 octobre 1942, d'après l'acte de décès établi par l'administration SS du camp. La cause (probablement mensongère) inscrite sur l'acte de décès est « arrêt du cœur par grippe ». Il est déclaré "Mort pour la France". La mention "Mort en déportation" est apposée sur son acte de décès.



Alfred MARINELLI

45835

Alfred, Louis, Marinelli naît le 6 janvier 1903 à Paris 19^e (75). Au moment de son arrestation, il est domicilié au 31, rue de Nantes à Paris 19^e. Il réside parfois chez ses beaux-parents au 34, boulevard Ney (Paris 18^e). Il est marié et père d'un enfant. Il est adhérent du Parti communiste de 1936 jusqu'à la dissolution de celui-ci (septembre 1939). Alfred Marinelli est chaudronnier tôlier.

Après la déclaration de guerre, il est "affecté spécial" aux usines Capra. Le 8 mai 1940, il participe à un mouvement de grève et est rayé de l'affectation spéciale. Mais, ayant bénéficié d'une mesure de clémence, il est remis à la disposition de l'entreprise.

Le 5 mars 1941, il est arrêté à son domicile par les services de la préfecture de police pour détention de tracts et brochures interdites, apposition de papillons. Le lendemain, inculpé d'infraction au décret du 26 septembre 1939, il est d'abord conduit au dépôt, à la disposition du Procureur de la République, puis écroué à la Maison d'arrêt de la Santé. Le lendemain, 7 mars, la 12^e chambre du Tribunal correctionnel de la Seine le condamne à dix mois d'emprisonnement.

Le 29 avril, la 10^e chambre de la Cour d'appel de Paris confirme le jugement. Le 12 mai, Alfred Marinelli est transféré à la Maison d'arrêt de Fresnes (94). Il dépose un pourvoi en cassation, rejeté le 23 août.

À la fin de sa peine, il n'est pas libéré : le 21 octobre, le préfet de police de Paris signe l'arrêté ordonnant son internement administratif en application du décret du 18 novembre 1939. Il est ramené au dépôt en attendant son transfert dans un camp français.

Le 10 novembre, Alfred Marinelli fait partie d'un groupe de 58 militants communistes transférés au « centre de séjour surveillé » de Rouillé, près de Poitiers (Vienne).

Le 22 mai 1942, il fait partie d'un groupe de 156 internés - dont 125 seront déportés avec lui - remis aux autorités d'occupation à la demande de celles-ci et conduits au camp allemand de Royallieu à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Frontstalag 122 - Polizeihafthlager).

Entre fin avril et fin juin 1942, Alfred Marinelli est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler).

Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30. Le voyage dure deux jours et demi.

Le 8 juillet 1942, Alfred Marinelli est enregistré au camp souche d'Auschwitz (Auschwitz-I) sous le numéro 45835 (sa photo d'immatriculation n'a pas été retrouvée).

Après l'enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit. Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied au camp annexe de Birkenau où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20. Le 10 juillet, après l'appel général et un bref interrogatoire, ils sont envoyés au travail dans différents Kommandos.

Le 13 juillet - après cinq jours passés par l'ensemble des "45000" à Birkenau - Alfred Marinelli est dans la moitié des membres du convoi qui reste dans ce camp en construction choisi pour mettre en œuvre la "solution finale".

On ignore la date exacte de sa mort à Birkenau ; probablement avant la mi-mars 1943 [1]. La mention "Mort en déportation" est apposée sur son acte de décès.

[1] Différence de date de décès avec celle inscrite sur les actes d'état civil en France. Après la guerre, devant l'impossibilité d'obtenir des dates précises de décès des déportés, mais soucieux d'établir les documents administratifs nécessaires pour le versement des pensions aux familles, les services français d'état civil - dont un représentant officiait au ministère des Anciens combattants en se fondant sur diverses sources, parmi lesquelles le témoignage approximatif des rescapés - ont très souvent fixé des dates fictives : le 1er, le 15, le 30, le 31 du mois, voire le jour (et le lieu !) du départ.

Concernant Alfred Marinelli, c'est l'année 1943 « à Birkenau » qui a été retenue pour certifier son décès.

Leur inscription sur les registres d'état civil rendant ces dates officielles, certaines ont quelquefois été gravées sur les monuments aux morts.

Angèle MERCIER

31851



Droits réservés

Elle naît le 24 juin 1909 au lieu dit La Moinerie à Chaumes-en-Brie (Seine-et-Marne - 77), fille d'Alphonse Mercier et d'Eugénie Racinet, son épouse, domiciliés à Touquin (Seine-et-Marne) mais « en résidence de passage à Chaumes ». Angèle naît « dans la loge de bûcheron » de son père.

Elle va à l'école à Touquin, à une dizaine de kilomètres au sud de Coulommiers (77), jusqu'à l'âge de treize ans, puis est placée chez des fruitiers qui vendent sur les marchés de la région (Coulommiers, Provins) : elle est à la fois bonne à tout faire et vendeuse.

Ces commerçants se prennent d'amitié pour Angèle et, à la suite du décès de son père, lui confient, à 24 ans, la gérance du petit hôtel « Magd'hotel » à clientèle ouvrière situé au 3-5 rue de Lunéville dans le 19^e arrondissement.

C'est ainsi qu'elle fait la connaissance de Pierre Landrieux, né le 27 octobre 1913 à Paris 14^e, souvent surnommé René, avec qui elle vit maritalement à partir de 1934. Dès lors, son destin sera intimement lié à celui de son compagnon, lui-même machiniste aux studios cinématographiques des Buttes-Chaumont, responsable CGT et communiste. Angèle, qui a perdu la foi de son enfance, entre au parti communiste en 1937.

Créateur du Comité d'aide à l'Espagne républicaine du 19^e, Pierre Landrieux part en Espagne en avril 1938 pour prendre la relève au sein des Brigades internationales. De son côté, Angèle participe activement à organiser la solidarité avec les républicains espagnols.

Blessé par des éclats d'obus à la cheville, Pierre est rapatrié à la fin de 1938. En février 1939, le Parti Communiste lui confie, ainsi qu'à Angèle, le poste de gardien de la Maison des Blessés.

Mobilisé fin 1939 et affecté à Mutzig, Pierre Landrieux est fait prisonnier en juin 1940 et envoyé dans un Stalag de Prusse orientale. Angèle décide de reprendre le flambeau : dès l'automne 1940, elle distribue des tracts contre le gouvernement de Vichy.

En mai 1941, elle entre dans la lutte clandestine au sein de l'Organisation spéciale du Parti communiste en tant qu'agent de liaison de Georges Vallet, ancien des brigades internationales et frère d'armes de Pierre Landrieux.

En 1942, Angèle devient agent de liaison de l'état-major des FTP de la région parisienne, aux côtés de Cécile Rol-Tanguy et Cécile Ouzoulias. Elle est en contact avec Jeanne Alexandre, Marie-Louise Colombain et Suzanne Lasne.

Parallèlement, elle projette un mariage par procuration avec Pierre Landrieux, toujours prisonnier en Allemagne : tous les papiers sont réunis...

Le 14 décembre 1942, sa camarade Suzanne Lasne est appréhendée dans sa planque par les policiers des brigades spéciales venus arrêter un jeune FTP qui s'y trouvait et qu'ils filaient depuis quelques jours. Suzanne, qui n'a pas le temps d'esquisser un geste, a dans sa poche un papier sur lequel elle a inscrit en clair ses rendez-vous des prochains jours et qu'elle compte transcrire en code une fois chez elle.

Le 21 décembre 1942, Angèle est arrêtée à Levallois-Perret, par les brigades spéciales, au retour d'une mission. Le rapport des Renseignements généraux indiquent un rendez-vous avec un certain "Camus" qui déclare ne pas la reconnaître. Elle est fouillée et son domicile est perquisitionné, mais sans résultat. La fiche établie par les RG indique « divorcée », avec une adresse fantaisiste : « 19, rue du Docteur Landrieux ».

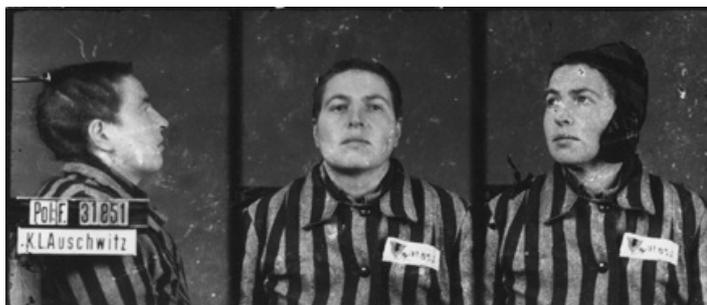
Du 21 au 27 décembre, Angèle Mercier est gardée dans les locaux des Renseignements généraux à la préfecture de police de Paris : elle ne parle pas, malgré un interrogatoire violent. Puis elle est conduite au dépôt Le 29 décembre, elle est transférée la maison d'arrêt de Fresnes (94).

Le 23 janvier 1943, Angèle Mercier est transférée au camp allemand de Royallieu à Compiègne (Oise), élément du Frontstalag 122. Avec d'autres détenues extraites de Fresnes - dont Marie-Louise Colombain et Suzanne Lasne - et une extraite du dépôt, elle y rejoint les deux-cent-vingt-deux otages venant du camp allemand du Fort de Romainville, situé sur la commune des Lilas (93), autre élément du Frontstalag 122. Toutes passent la nuit du 23 au camp, probablement dans un bâtiment du secteur C. Angèle écrit de Compiègne sa dernière lettre à destination des parents de Pierre.

Le lendemain matin, 24 janvier, les deux-cent-trente femmes sont conduites en camion à la gare de marchandises de Compiègne et montent dans les quatre derniers wagons à bestiaux d'un convoi dans lequel plus de 1450 détenus hommes ont été entassés la veille. En gare de Halle (Allemagne), le train se divise et ceux-ci sont dirigés sur le KL Sachsenhausen, tandis que les femmes arrivent en gare d'Auschwitz le 26 janvier au soir. Le train y stationne toute la nuit.

Le lendemain, elles sont conduites au camp de femmes de Birkenau (B-II) où elles entrent en chantant La Marseillaise. Angèle Mercier y est enregistrée sous le matricule 31851.

Le 3 février, la plupart des "31000" sont amenées à pied, par rangs de cinq, à Auschwitz-I, le camp-souche où se trouve l'administration, pour y être photographiées selon les principes de l'anthropométrie. La photo d'immatriculation d'Angèle Mercier a été retrouvée, puis identifiée récemment par comparaison avec des portraits "civils", dont RG*.)



Photographiée à Auschwitz-I, le 3 février 1943.
Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau, Oświęcim, Pologne.
Collection Mémoire Vive. Droits réservés.

Un matin, Madeleine Doiret (rescapée) descend Angèle Mercier, mourante, de sa case et des camarades la portent à l'appel où elle succombe. Angèle Mercier meurt à Birkenau le 9 avril 1943, selon l'acte de décès du camp, qui indique pour cause mensongère de sa mort « infection rénale ».

Pierre Landrieux et les parents d'Angèle n'apprennent sa mort qu'au retour des rescapées.

Une rue de la petite ville de Touquin, ainsi que le monument aux morts porte aujourd'hui le nom d'Angèle Mercier.

Un centre social dans le 19^e arrondissement a été inauguré par Bertrand Delanoë et Roger Madec le 30 novembre 2006.





Roger MERCIER

(45870 ?)

Roger, Charles, Mercier naît le 12 novembre 1923 à Reims (Marne - 51). Il a quatre frères et sœurs. Au moment de son arrestation (il n'a pas 18 ans), Roger Mercier est domicilié chez ses parents au 26, rue Alphonse-Karr à Paris 19^e (75). Célibataire Il est emballer ou frigoriste.

Sous l'occupation, il est actif dans un groupe de jeunes dirigé par Camille Bouvinet [1] et Ventura, qui diffuse de la propagande communiste clandestine dans le 19^e.

Le 22 octobre 1940, Roger Mercier participe à une action de collage. Le lendemain, à 5 h 30 du matin, - suite à une dénonciation il est arrêté avec son frère Marcel à leur domicile par des policiers français. Sont également arrêtés « les camarades (René) Millet, Durand, Mario (Ripa - 46060), François du groupe des HBM 52 rue de l'Ourcq », les frères Varlet, écroués le jour même au dépôt de la préfecture, puis à la Maison d'arrêt de la Santé (Paris 14^e) : tous sont inculpés d'infraction au décret du 26 septembre 1939. Roger Mercier est peut-être conduit au quartier des mineurs de la Maison d'arrêt de Fresnes (Val-de-Marne) avant sa comparution devant la Justice.

Le 21 décembre, ils comparaissent devant la chambre des mineurs du tribunal correctionnel de la Seine, où ont été convoqués les pères Mercier et Varlet, civilement responsables. Alors que son frère Marcel et Mario Ripa sont jugés et condamnés avec sursis, puis internés au CSS d'Aincourt, Le couple Mercier intervient à plusieurs reprises auprès du préfet de police en soulignant l'état de santé très précaire de leur fils resté en détention, qui souffre de problèmes cardiaques et rhumatismaux (polyarthrite) réactivés dès qu'il s'est trouvé à la Santé. (...) Le diagnostic étant confirmé par le médecin du camp, le préfet de police rapporte son arrêté concernant Marcel le 28 juillet 1941. Roger Mercier est relâché - sans doute au bénéfice de l'âge : il vient d'avoir 17 ans - et remis à sa famille.

Le 28 avril 1942, Roger Mercier est arrêté à son domicile, comme otage, lors d'une vague d'arrestations de 397 personnes organisée par « les autorités d'occupation » dans le département de la Seine, visant majoritairement des militants du Parti communiste clandestin ayant précédemment subi des poursuites judiciaires. Ils sont rapidement conduits au camp allemand de Royallieu à Compiègne (60), administré et gardé par la Wehrmacht (Frontstalag 122). Roger Mercier y est enregistré sous le matricule 4118.

Entre fin avril et fin juin 1942, Roger Mercier est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la dé-

portation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler).

Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le voyage dure deux jours et demi. Le 8 juillet 1942, Roger Mercier est enregistré au camp souche d'Auschwitz-I, peut-être sous le numéro 46252. Sa photo d'immatriculation n'a pas été retrouvée.

Après l'enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit. Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied au camp annexe de Birkenau où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20. Le 10 juillet, après l'appel général et un bref interrogatoire - au cours duquel Roger Mercier se déclare protestant (« Evangelisch ») -, ils sont envoyés au travail dans différents Kommandos.

Le 13 juillet - après cinq jours passés par l'ensemble des "45000" à Birkenau - la moitié des membres du convoi est ramenée au camp principal (Auschwitz-I) après l'appel du soir. Aucun document ni témoignage ne permet actuellement de préciser dans lequel des deux sous-camps du complexe concentrationnaire a été affecté Roger Mercier.

Il meurt à Auschwitz, le 17 octobre 1942, d'après l'acte de décès établi par l'administration SS du camp [2] ; il n'a pas 19 ans. Il est homologué comme "Déporté politique". La mention "Mort en déportation" est apposée sur son acte de décès. Une plaque commémorative est apposée à l'entrée de l'immeuble où il a vécu.

Selon Mario Ripa, son frère Marcel, interné au CSS d'Aincourt, est mort au cours de la guerre. Cependant, il semble ne pas figurer sur les listes des convois du Livre-Mémorial de la Fondation pour la mémoire de la Déportation (FMD) ; il peut avoir été fusillé ou avoir succombé aux mauvaises conditions de la détention en France .

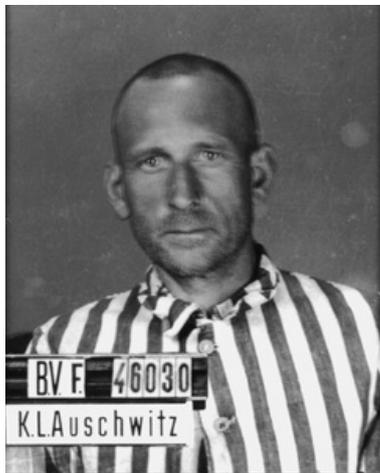
[1] Camille Bouvinet, cantonnier de la Ville de Paris domicilié au 26 rue Alphonse-Karr, est arrêté le 21 novembre 1941 sur son lieu de travail, place Gaillon, et interné en France jusqu'à la Libération. René Millet meurt à la Santé quelques jours après son incarcération.

[2] Différence de date de décès avec celle inscrite sur les actes d'état civil en France : Après la guerre, devant l'impossibilité d'obtenir des dates précises de décès des déportés, mais soucieux d'établir les documents administratifs nécessaires pour le versement des pensions aux familles, les services français d'état civil en se fondant sur diverses sources, parmi lesquelles le témoignage approximatif des rescapés - ont très souvent fixé des dates fictives : le 1er, le 15, le 30, le 31 du mois, voire le jour (et le lieu !) du départ. Concernant Roger Mercier, c'est « le 11 juillet 1942 en Allemagne et non le 6 juillet 1942 à Compiègne (Oise) » qui a été retenu pour certifier son décès.

Leur inscription sur les registres d'état civil rendant ces dates officielles, certaines ont quelquefois été gravées sur les monuments aux morts.

Maurice RAIMOND

(46030 ?)



IDENTIFICATION INCERTAINE...
Auschwitz-I, le 8 juillet 1942.
Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau,
Oswiecim, Pologne.
Collection Mémoire Vive. Droits réservés.

Maurice RAIMOND naît le 21 septembre 1899 ou 1897 à Château-Thierry (Aisne) son nom est parfois orthographié « RAYMOND » ou « REIMOND ». Mobilisé au cours de la guerre 1914-1918, Maurice Raimond est décoré de la Croix de guerre. Le 2 septembre 1922 à Château-Thierry, il se marie avec Germaine Lemret. Au moment de son arrestation, il est domicilié au 9, rue Arthur-Rozier à Paris 19^e (75), à proximité de la place des Fêtes. Il a également un lien - qui reste à préciser - avec Vitry-sur-Seine (94). Maurice Raimond est ouvrier cordonnier.

Membre du Parti communiste, il est aussi, en 1939, un des cinq secrétaires nationaux du Secours populaire et administrateur de son journal, La Défense.

Démobilisé en août 1940, actif dans la clandestinité (il reconstitue le Secours populaire), Maurice Raimond est arrêté le 6 septembre 1940 à son domicile par la police française et écroué le 10 septembre à la Maison d'arrêt de la Santé, à Paris 14^e.

Jugé, il est acquitté faute de preuve, mais n'est pas libéré. Le 4 février 1941, le préfet de police de Paris signe l'arrêté ordonnant son internement administratif.

Maurice Raimond est peut-être ensuite interné administrativement au "centre de séjour surveillé" (CSS) d'Aincourt, où il fait partie de la direction politique clandestine des détenus, selon le témoignage de Fernand Devaux (où était-ce plus tard, à Rouillé ?).

Puis (le 27 février ?) Maurice Raimond fait partie d'un des groupes d'internés administratifs transférés à la Maison centrale de Clairvaux (Aube - 10) où ils en rejoignent d'autres : ils sont bientôt 300 détenus politiques (dont Guy Môquet et plusieurs futurs "45000").

Le 26 septembre 1941, Maurice Raimond est parmi la centaine d'internés de Clairvaux transférés, en train via Paris, au camp français (CSS) de Rouillé, au sud-ouest de Poitiers (Vienne - 86).

Le 22 mai 1942, il fait partie d'un groupe de 156 internés - dont 125 seront déportés avec lui - remis aux autorités d'occupation à la demande de celles-ci et conduits au camp allemand de Royallieu à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Frontstalag 122 - Polizeihäftlager). Entre fin avril et fin juin 1942, il est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler).



Le quartier "A" de la caserne de Royallieu à Compiègne, futur "camp des communistes" du Frontstalag 122 ; à droite, sont visibles les bâtiments A4, A5, A6, A7 et A8. Carte postale des années 1930. Collection Mémoire Vive.

Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30.

Le voyage dure deux jours et demi. N'étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif.

Le 8 juillet 1942, Maurice Raimond est enregistré au camp souche d'Auschwitz-I ; peut-être sous le numéro 46030, selon les listes reconstituées. La photo du détenu portant ce matricule a été retrouvée, mais n'a pu être identifiée à ce jour.

Après l'enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit. Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied au camp annexe de Birkenau où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20.

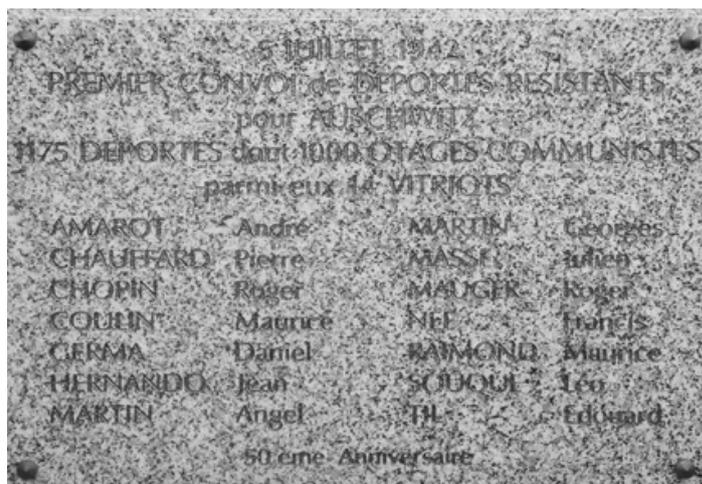
Le 10 juillet, après l'appel général et un bref interrogatoire, ils sont envoyés au travail dans différents Kommandos.

Le 13 juillet - après cinq jours passés par l'ensemble des "45000" à Birkenau - la moitié des membres du convoi est ramenée au camp principal (Auschwitz-I) après l'appel du soir. Aucun document ni témoignage ne permet actuellement de préciser dans lequel des deux sous-camps du complexe concentrationnaire a été affecté Maurice Raimond.

Il meurt à Auschwitz le 19 septembre 1942, d'après l'acte de décès établi par l'administration SS du camp, alors qu'a lieu une grande sélection des "inaptes au travail" à la suite de laquelle 146 des "45000" sont inscrits sur le registre des décès en deux jours (probablement gazés).

Il est homologué comme "Déporté politique". La mention "Mort en déportation" est apposée sur son acte de décès (J.O. du 19-02-1997).

À Vitry-sur-Seine, son nom est inscrit sur la stèle dédiée au convoi du 6 juillet 1942 et apposée au dos du monument de la place des Martyrs de la Déportation.



La plaque apposée pour le 50^e anniversaire de la libération des camps (avril 1995).



Une plaque dédiée aux "45000" vitriots a été apposée au dos du monument. Elle est parfois masquée par la végétation.

Constance RAPPENEAU 31754 - La “Mère My”



Photographée à Auschwitz-I, le 3 février 1943.
Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau, Oświęcim, Pologne.
Collection Mémoire Vive. Droits réservés.

Elle naît le 3 janvier 1879 à Domecy-sur-Cure (Yonne), dans une famille comptant quatre enfants.

Partie très jeune à Paris comme domestique, elle épouse Rémi Bohez le 22 décembre 1900 à la mairie du 16^e arrondissement. Elle prend un restaurant au Kremlin-Bicêtre (94). Elle divorce en 1913, tient un restaurant à Vitry-sur-Seine (94) et, en 1935, ayant vendu son fonds, en acquiert un autre à Paris, “L’Aquarium Bar” (“Chez My”), 121, boulevard Sérurier, dans le 19^e. Avant-guerre, le député communiste de l’arrondissement Grésa et le conseiller municipal communiste Magnaval y tiennent leurs permanences. Les “Amis de l’URSS” y organisent leurs réunions.

Son ex-mari, engagé dans les brigades internationales pendant la Guerre d’Espagne, est un ami de Jules Dumont, commandant du bataillon Commune de Paris en Espagne et qui deviendra l’un des chefs de l’Organisation spéciale*.

En 1941, Pierre Georges (le colonel Fabien), Jules Dumont et d’autres résistants communistes prennent leurs repas - sans tickets de ravitaillement - chez Constance. Au début du mois de novembre, Gilbert Brulstein, “en cavale” après l’attentat du 20 octobre contre le lieutenant-colonel Karl Holtz, Feldkommandant de Nantes, et “planqué” par le colonel Dumont dans le “laboratoire” de l’O.S. situé à proximité, dans les “HBM” du 5, avenue Debidour, vient aussi y manger. Très rapidement, il est reconnu par un agent de police du commissariat de quartier des Lilas où est affiché un avis de recherche. Rentré au commissariat, l’agent alerte son chef qui téléphone à au commissaire David, de la Brigade spéciale anticommuniste des Renseignements généraux. Un dispositif de surveillance et de filature est alors mis en place à l’intérieur et à l’extérieur du restaurant.

Le 19 novembre, à l’initiative probablement de la police judiciaire qui mène sa propre enquête, la presse diffuse largement un nouvel avis de recherche avec la photo de Brulstein : celui-ci disparaît aussitôt. Mais la surveillance est maintenue, car il est évident que le lieu est fréquenté par des membres de son réseau. Un coup de filet est prévu pour le 29 de ce mois, mais,

quelques jours avant cette date, deux “fileurs” se font repérer. La décision est prise d’agir immédiatement et, dans l’après-midi du 25 novembre, les dix-huit personnes présentes dans le restaurant sont arrêtées ; neuf seront relâchées. Des responsables importants - Dumont, Fabien, Miret-Muste et France Bloch - échappent à cette rafle, mais le laboratoire de l’O.S. est découvert, avec une grande quantité d’explosifs, d’armes et de munitions. Parmi les hommes arrêtés et faisant partie du réseau, le mari de la gardienne du 5 avenue Debidour. Il parle et désigne également dans la cave de l’immeuble des cachettes recelant de nombreux documents dont certains contiennent des adresses... Grâce à celles-ci, Antoine Émorine, responsable du PCF clandestin encadrant la région Sud-Ouest est arrêté le 9 décembre, et livre des informations à son tour.

De son côté, Constance Rappeneau est emprisonnée à la Maison d’arrêt de la Santé. D’abord condamnée à deux ans de prison, elle acquittée en appel le 4 septembre 1942. Mais, le 22 octobre, elle est internée au Fort de Romainville, camp allemand (élément du Frontstalag 122).

Le 23 janvier 1943, elle fait partie des femmes transférées au camp de Royallieu à Compiègne en préalable à leur déportation comme otages.

Le lendemain 24 janvier, elle est parmi les 230 femmes déportées vers le camp d’Auschwitz-Birkenau.

Le 10 février 1943, elle est prise à la “course”** (elle a soixante-quatre ans). Elle est morte au Block 25 du camp des femmes de Birkenau.

Son fils a reçu [quand ?] un avis de décès d’Auschwitz : « morte le 17 février 1943 d’une maladie de foie ».

Le nom de Constance Rappeneau est inscrit sur le monument dédié aux enfants de Domecy-sur-Cure morts pour la France.



* *L'Organisation spéciale du Parti communiste clandestin. À l'origine, petits groupes de militants armés chargés d'assurer la protection des distributeurs de tracts et de ceux qui prennent la parole en public. Ses membres font partie des premiers combattants, aux côtés des Bataillons de la jeunesse et de ceux de la M.O.I.*

** *La course*

Après l'appel du matin qui avait duré de 4 heures à 8 heures, les SS ont fait sortir en colonnes toutes les détenues. Il faisait -18. Rangées en carrés, dans un champ situé de l'autre côté de la route, les femmes sont restées debout immobiles jusqu'à la tombée du jour, sans recevoir ni boisson ni nourriture. Les SS, postés derrière des mitrailleuses, gardaient les bords du champ. Le commandant, Hoess, est venu à cheval faire le tour des carrés, dès qu'il a surgi, tous les SS ont hurlé des ordres, incompréhensibles. Des femmes tombaient dans la neige et mouraient. Les autres, qui tapaient des pieds, se frottaient réciproquement le dos, battaient des bras pour ne pas geler, regardaient passer les camions chargés de cadavres et de vivantes qui sortaient du camp, où l'on vidait le Block 25, pour porter leur chargement au crématoire.

Vers 5 heures du soir, coup de sifflet. Ordre de rentrer. Les rangs se sont reformés sur cinq. « En arrivant à la porte, il faudra courir. » L'ordre se transmettait des premiers rangs. Oui, il fallait courir. De chaque côté de la Lagerstrasse, en haie serrée, se tenaient tous les SS mâles et femelles, toutes les kapos, toutes les pollzeis, tout ce qui portait brassard de grade. Armés de bâtons, de lanières, de cannes, de ceinturons, ils battaient toutes les femmes au passage. Il fallait courir jusqu'au bout du camp. Engourdis par le froid, titubantes de fatigue, il fallait courir sous les coups. Celles qui ne couraient pas assez vite, qui trébuchaient, qui tombaient, étaient tirées hors du rang, saisies au col par la poignée recourbée d'une canne, jetées de côté.

Quand la course a été finie, c'est-à-dire quand toutes les détenues sont entrées dans les Blocks, celles qui avaient été tirées de côté ont été emmenées au Block 25. Quatorze des nôtres ont été prises ce jour-là.

Au Block 25, on ne donnait presque rien à boire, presque rien à manger. On y mourait en quelques jours. Celles qui n'étaient pas mortes quand le "commando du ciel" (les prisonniers qui travaillaient au crématoire) venait vider le Block 25, partaient à la chambre à gaz dans les camions, avec les cadavres à verser au crématoire.

La course - c'est ainsi que nous avons appelé cette journée - a eu lieu le 10 février 1943, deux semaines exactement après notre arrivée à Birkenau. On a dit que c'était pour nous faire expier Stalingrad.

Mario RIPA - 46060



Droits réservés.

Mario, Luigi, Raphaele, Ripa naît le 26 janvier 1916 à Pontecorvo (Italie), dans une famille de huit enfants. Le 30 mars 1927, il acquiert la nationalité française par la naturalisation de ses parents sur décret. Le 1^{er} juin 1929, la famille emménage au 51, rue de l'Ourcq à Paris 19^e. Le 19 juin 1931, Mario Ripa, âgé de 15 ans, est embauché comme imprimeur à la société Impression des documents multiples (I.D.M.) au 73, rue de l'Ourcq. Il y travaillera jusqu'à son arrestation, avec des interruptions dues au manque d'ouvrage. Il est célibataire.

En 1938, il adhère au Parti communiste. La police le connaît comme étant militant. Il est chargé du contact avec les Jeunesses communistes et de la propagande en direction des personnes âgées dans le 19^e arrondissement. Il est membre de CGT.

Sportif, il est inscrit à la FSGT (Fédération sportive et gymnique du Travail).

Mobilisé ou engagé après la déclaration de guerre, il est blessé au genou en 1940 et hospitalisé à Bordeaux. Apprenant l'envoi des prisonniers en Allemagne, il s'enfuit de l'hôpital et rejoint Paris.

Quand le PCF est interdit et sous l'occupation, Mario Ripa reste actif au sein du parti clandestin (et de la CGT) : responsable de la propagande pour le quartier de la Villette et participant à la récupération d'armes. La police française le considère d'ailleurs comme un « meneur très actif ». Lui et son groupe sont dénoncés par leur chef, Maurice F., né le 2 septembre 1922, échantillonneur.

Le 23 octobre 1940, à 7 h du matin, Mario Ripa est arrêté à son domicile par des policiers français, en présence de sa famille. En même temps que lui, sont arrêtés pour propagande

communiste (sur dénonciation) les frères Mercier, domiciliés au 26, rue Alphonse-Kar, et René Millet, domicilié 3 rue de l'Oise, responsable du PCF clandestin pour l'arrondissement, et les frères Alfred et Henri Varlet.

Mario Ripa est conduit au dépôt de la préfecture de police. Inculpé d'« infraction au décret du 26 septembre 1939 », il est écroué le jour même à la Maison d'arrêt de la Santé (Paris 14^e).

Après son arrestation, sa domiciliation change pour le 41, rue L(?) à Courbevoie (Hauts-de-Seine - 92)

Le 21 décembre 1940, tous les inculpés comparaissent devant la chambre des mineurs du tribunal correctionnel de la Seine, où ont été convoqués les pères Mercier et Varlet, civilement responsables. Mario Ripa est condamné à six mois d'emprisonnement avec sursis. Mais il n'est pas libéré : le 22 décembre, le préfet de police de Paris signe l'arrêté ordonnant son internement administratif en application du décret du 18 novembre 1939. Mario Ripa est renvoyé au dépôt. Le 26 décembre, il est conduit au "centre de séjour surveillé" (CSS) d'Aincourt (Val-d'Oise - 95), créé en octobre 1940 dans les bâtiments réquisitionnés d'un sanatorium isolé en forêt.

Mario Ripa a fait appel de sa condamnation : son dossier repasse au Palais de Justice le 8 janvier 1941. Il serait condamné à huit mois d'emprisonnement le 23 avril suivant.

Le 6 septembre 1941, il fait partie des 150 détenus d'Aincourt (dont 106 de la Seine) transférés au camp français (CSS) de Rouillé, au sud-ouest de Poitiers (Vienne - 86), pour l'ouverture de celui-ci.

Le 27 octobre 1941, Mario Ripa est conduit à la Maison d'arrêt de Loudun ou à Poitiers (motif ? suites : est-il ramené à Rouillé ?).

À une date et dans des conditions à préciser, il est remis aux autorités d'occupation à la demande de celles-ci et conduit au camp allemand de Royallieu à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Frontstalag 122 - Polizeihafthlager).

Entre fin avril et fin juin 1942, Mario Ripa est sélectionné avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler).

Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30.

Tergnier, Laon, Reims... Châlons-sur-Marne : le train se dirige vers l'Allemagne. Ayant passé la nouvelle frontière, il s'arrête à Metz vers 17 heures, y stationne plusieurs heures, puis repart à la nuit tombée : Francfort-sur-le-Main (Frankfurt am Main), Iéna, Halle, Leipzig, Dresde, Gorlitz, Breslau... puis la Pologne occupée. Le voyage dure deux jours et demi. N'étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif.

Le 8 juillet 1942, Mario Ripa est enregistré à Auschwitz sous le numéro 46060 (ce matricule sera tatoué sur son avant-bras gauche quelques mois plus tard).

Après l'enregistrement, les 1170 arrivants sont entassés dans deux pièces nues du Block 13 où ils passent la nuit.

Le lendemain, vers 7 heures, tous sont conduits à pied à Birkenau où ils sont répartis dans les Blocks 19 et 20. Le 10 juillet, après l'appel général et un bref interrogatoire, au cours duquel ils déclarent leur profession, ils sont envoyés au travail dans différents Kommandos.

Le 13 juillet - après cinq jours passés par l'ensemble des "45000" à Birkenau - Mario Ripa est dans la moitié des membres du convoi qui est ramenée au camp principal (Auschwitz-I) après l'appel du soir.



Portail de l'entrée principale d'Auschwitz-I, le « camp souche ».
« Arbeit macht frei » : « Le travail rend libre »
Carte postale. Collection Mémoire Vive.

Là, Mario Ripa est affecté au Kommando de la menuiserie, puis au déchargement des trains.

En juillet 1943, les détenus politiques français d'Auschwitz (essentiellement les quelques 135 à 140 survivants des "45000"), reçoivent l'autorisation d'écrire (en allemand et sous la censure) à leurs familles et d'annoncer qu'ils peuvent recevoir des colis. Mario Ripa n'écrit pas (cette autorisation ne lui est-elle pas parvenue ?).

À la mi-août 1943, il est parmi les "politiques" français rassemblés (entre 120 et 140) et mis en "quarantaine" au premier étage du Block 11, la prison du camp, pour une "quarantaine".

Exemptés de travail et d'appel extérieur, les "45000" sont témoins des exécutions massives de résistants, d'otages polonais et tchèques et de détenus du camp au fond de la cour fermée séparant les Blocks 10 et 11.

Le 12 décembre 1943, à la suite de la visite d'inspection du nouveau commandant du camp, le SS-Obersturmbannführer Arthur Liebehenschel - qui découvre leur présence -, et après quatre mois de ce régime qui leur a permis de retrouver quelques forces, ils sont renvoyés dans leurs Blocks et Kommandos d'origine.

Au début de 1944, Mario Ripa est affecté à la boulangerie du camp. Là, il "organise" du pain pour assurer la solidarité dans le cadre du groupe français de résistance auquel il appartient.

Le 3 août 1944, il est parmi les trois-quarts des "45000" présents à Auschwitz qui sont de nouveau placés en "quarantaine" en préalable à un transfert.

Le 28 août 1944, il est dans le petit groupe de trente-et-un détenus dont vingt-neuf "45000" transférés - avec d'autres détenus - au KL Flossenbürg (Haut-Palatinat bavarois, proche de la frontière tchèque) et enregistrés dans ce camp le 31 août (matricule 19 884).

Le 12 septembre, Mario Ripa est transféré à Dresden (Dresde) avec Albert Morel.

Le 4 mai 1945, il est libéré par l'Armée Rouge.

Le 28 mai, il rentre à Paris en train (dans un wagon à bestiaux), via Nancy. Il passe par l'hôtel Lutétia.

Rentré de déportation avec la colonne vertébrale fragilisée, il doit se reclasser comme électricien.

À une date restant à préciser, il s'installe à Cagnes-sur-Mer (alpes-Maritimes).

Il est homologué comme Déporté Résistant (24-10-2003).

Par décret du 14 avril 2005, il reçoit la médaille militaire (croix de guerre 1939-1940) avec palme.

Par décret du 21 avril 2006, il est fait chevalier de la légion d'honneur.



Alfred VARLET

46175

Alfred, Germain, Varlet naît le 30 mai 1923 au Pré-Saint-Gervais (Seine-Saint-Denis - 93).

Au moment de son arrestation, il est domicilié au 51 ou 52, rue de l'Ourcq à Paris 19^e, comme son frère aîné Henri, né le 22 juillet 1920 à Paris 20^e ; probablement chez leurs parents. Alfred Varlet est opticien.

Le 23 octobre 1940, il est arrêté à son domicile par des policiers français, avec son frère Henri, pour propagande communiste clandestine. En même temps qu'eux, six autres militants sont arrêtés (sur dénonciation), dont les frères Marcel et Roger Mercier, domiciliés au 26, rue Alphonse-Kar, René Millet, domicilié 3 rue de l'Oise, responsable du PCF clandestin pour l'arrondissement, et Mario Ripa : tous sont inculpés d' « infraction au décret du 26 septembre 1939 ».

Le 21 décembre 1940, ils comparaissent devant la chambre des mineurs du tribunal correctionnel de la Seine, où ont été convoqués les pères Mercier et Varlet, civilement responsables. Alfred Varlet est libéré, probablement en considération de son âge.

Le 28 avril 1942, lui et son frère sont de nouveau arrêtés à leur domicile, mais comme otages, lors d'une vague d'arrestations de 397 personnes organisée par « les autorités d'occupation » dans le département de la Seine, visant majoritairement des militants du Parti communiste clandestin. Les hommes arrêtés sont rapidement conduits au camp allemand de Royal-lieu à Compiègne (Oise), administré et gardé par la Wehrmacht (Frontstalag 122 - Polizeihaftlager).

Entre fin avril et fin juin 1942, Alfred Varlet et son frère sont sélectionnés avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler).

Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises. Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30.

Le voyage dure deux jours et demi. N'étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif.

Le 8 juillet 1942, Alfred Varlet est enregistré au camp souche d'Auschwitz-I sous le numéro 46175. Aucune photo de détenu de ce convoi n'a été retrouvée après le matricule 46172.

Alfred Varlet meurt à Auschwitz le 19 septembre 1942, d'après les registres du camp ; un mois avant son frère.

Il est homologué comme "Déporté politique". La mention "Mort en déportation" est apposée sur son acte de décès (J.O. du 8-07-2001).



Henri VARLET

46177

Henri Varlet meurt à Auschwitz le 18 novembre 1942, d'après les registres du camp ; un mois après son frère.

Il est homologué comme "Déporté politique". La mention "Mort en déportation" est apposée sur son acte de décès (J.O. du 8-07-2001).

Henri, Jean, Varlet naît le 22 juillet 1920 à Paris 20^e (75).

Au moment de son arrestation, il est domicilié au 51 ou au 52, rue de l'Ourcq à Paris 19^e, comme son frère cadet Alfred. Henri Varlet est mécanicien régleur («sur machine»).

Le 23 octobre 1940, il est arrêté à son domicile par des policiers français, avec son frère Alfred, pour propagande communiste clandestine. En même temps qu'eux, six autres militants sont arrêtés (sur dénonciation), dont les frères Marcel et Roger Mercier, domiciliés au 26, rue Alphonse-Kar, René Millet, domicilié 3 rue de l'Oise, responsable du PCF clandestin pour l'arrondissement, et Mario Ripa : tous sont inculpés d'« infraction au décret du 26 septembre 1939 ».

Le 21 décembre 1940, ils comparaissent devant la chambre des mineurs (15e) du tribunal correctionnel de la Seine, où ont été convoqués les pères Mercier et Varlet, civilement responsables. Henri Varlet est condamné à six mois d'emprisonnement. Il est ensuite relaxé (probablement à l'expiration de sa peine).

Le 28 avril 1942, lui et son frère sont de nouveau arrêtés à leur domicile, comme otages, lors d'une grande vague d'arrestations collectives (397 personnes) organisée par « les autorités d'occupation » dans le département de la Seine, visant majoritairement des militants du Parti communiste clandestin. Les hommes arrêtés sont rapidement conduits au camp allemand de Royallieu à Compiègne (Oise - 60), administré et gardé par la Wehrmacht (Frontstalag 122 - Polizeihaftlager).

Entre fin avril et fin juin 1942, Henri Varlet et son frère sont sélectionnés avec plus d'un millier d'otages désignés comme communistes et une cinquantaine d'otages désignés comme juifs dont la déportation a été décidée en représailles des actions armées de la résistance communiste contre l'armée allemande (en application d'un ordre de Hitler).

Le 6 juillet 1942 à l'aube, les détenus sont conduits à pied sous escorte allemande à la gare de Compiègne et entassés dans des wagons de marchandises.

Le train part une fois les portes verrouillées, à 9 h 30. Le voyage dure deux jours et demi. N'étant pas ravitaillés en eau, les déportés souffrent principalement de la soif.

Le 8 juillet 1942, Henri Varlet est enregistré au camp souche d'Auschwitz-I) sous le numéro 46176. Aucune photo de détenu de ce convoi n'a été retrouvée après le matricule 46172).



Sources

Vous trouverez ci-dessous les principales sources indiquées sur la totalité des notices biographiques.

Pour les 45000

► Claudine Cardon-Hamet, Triangles rouges à Auschwitz, Le convoi politique du 6 juillet 1942, éditions Autrement, collection mémoires, Paris 2005.

► Death Books from Auschwitz, Remnants, Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau, K.G.Saur, 1995 ; relevé des registres (incomplets) d'actes de décès du camp d'Auschwitz dans lesquels a été inscrite, du 27 juillet 1941 au 31 décembre 1943, la mort de 68 864 détenus pour la plupart immatriculés dans le camp (sans indication du numéro attribué).

En hommage à Roger Arnould (1914-1994), Résistant, rescapé de Buchenwald, documentaliste de la FNDIRP qui a initié les recherches sur le convoi du 6 juillet 1942.

Pour les 31000

► Charlotte Delbo, Le convoi du 24 janvier, Les Éditions de Minuit, 1965 (réédition 1998).

Pour les sources relatives à chaque 45000 ou 31000, vous trouverez ci-dessous le lien renvoyant à la notice biographique de chacun sur le site internet de Mémoire Vive (www.memoirevive.org)

<http://www.memoirevive.org/marcel-couriol-45405/>
<http://www.memoirevive.org/albert-debut-45430/>
<http://www.memoirevive.org/camille-delattre-45436/>
<http://www.memoirevive.org/edmond-delaume-45438/>
<http://www.memoirevive.org/elie-delville-45448/>
<http://www.memoirevive.org/adrien-dufumier-45499/>
<http://www.memoirevive.org/robert-lambotte-45722/>
<http://www.memoirevive.org/leon-lecomte-dit-le-percepteur-45751/>
<http://www.memoirevive.org/alfred-marinelli-45835/>
<http://www.memoirevive.org/angele-mercier-31851/>
<http://www.memoirevive.org/roger-mercier-45870/>
<http://www.memoirevive.org/maurice-raimond-46030/>
<http://www.memoirevive.org/constance-dite-la-mere-my-rappenau-31754/>
<http://www.memoirevive.org/mario-ripa-46060/>
<http://www.memoirevive.org/alfred-varlet-46175/>
<http://www.memoirevive.org/henri-varlet-46177/>

Ces notices biographiques doivent être considérées comme des documents provisoires fondés sur les archives et témoignages connus à ce jour. Vous êtes invité à corriger les erreurs qui auraient pu s'y glisser et/ou à les compléter avec les informations dont vous disposez (en indiquant vos sources).



Association Mémoire Vive des convois des « 45000 » et des « 31000 » d'Auschwitz-Birkenau

Contact et commande de publications : Yvette Ducastel - 01 47 25 02 72 - mail : yvette.ducastel@orange.fr

Contact exposition : Jean-Marie Dusselier - 01 34 89 47 46 - mail : jmdusselier@orange.fr

Site internet : <http://www.memoirevive.org/>

